

RÉUNION DU 26 MARS 2018

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt mars deux mille dix-huit, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; ANDRIEU Francis ; LEFÈVRE Matthieu ; BRISSY Emmanuelle ; BOYENVAL Philippe ; TATTEBAUT Michel ;

Absents excusés : LEMPEREUR Christine ; DHORNE Dominique (pouvoir donné à D. HESDIN); VAN DE MOORTELE Stéphane (pouvoir donné à M-C. DUBREUCQ) ; BLIMOND Brigitte

Absents non excusés : CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann.

Secrétaire de séance : Philippe THEO

Compte rendu affiché le : 02 avril 2018

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 FEVRIER 2018.

☞ Compte rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - LOTISSEMENT RUE DE PLACHY CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIRIES, EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT A SIGNER AVEC BDL PROMOTION.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de lotissement situé le long de la rue de Plachy par la société BDL PROMOTION.

Il les informe de la demande de cette société pour que la commune reprenne les voiries, équipements et espaces communs du lotissement à l'achèvement de celui-ci.

Il fait lecture de l'avis consultatif favorable du service juridique d'Amiens Métropole.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la proposition de convention de la société BDL PROMOTION ;

Vu l'avis favorable émis par le service juridique d'Amiens Métropole, consulté sur ce projet ;

1/ adopte la convention, annexée à la présente, proposée par la société BDL PROMOTION en vue de la rétrocession des voiries, équipements et espaces communs du lotissement rue de Plachy par 9 voix pour et 1 abstention;

2/ autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIRIES, EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS du LOTISSEMENT

Rue de PLACHY parcelle AA n°63-64-65-66-67

PERMIS D'AMENAGER DE 32 lots

COMMUNE DE HEBECOURT

Entre

La Société dénommée B.D.L PROMOTION, société à responsabilité limitée au capital de 700 000 EUR, dont le siège est La Société dénommée SARL BDL PROMOTION, Société à responsabilité limitée au capital de 700.000,00 €, dont le siège est à DURY (80480) , 660 Bis route d'Amiens , identifiée au SIREN sous le numéro 494 332 398 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AMIENS.

Représentée par Monsieur M. Dany BOURDON en qualité de Gérants

Et

La **COMMUNE de HEBECOURT (80 680)** Collectivité Territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la SOMME, ayant son siège social en la Mairie de HEBECOURT, identifiée au SIRET sous le numéro 218 004 067 00011.

Représentée par Monsieur Dominique HESDIN, maire, autorisé à réaliser la présente opération pour le compte de celle-ci aux termes de la délibération de son Conseil Municipal en date du 26 mars 2018 (Jointe en annexe aux présentes)

Exposé

La société BDL Promotion va réaliser une opération de 32 parcelles de terrain à bâtir, dans le cadre d'un permis d'aménager sur les parcelles cadastrées section AA n° 63-64-65-66-67.

Cette opération sera desservie par un ensemble de voirie (chaussée, parkings, trottoirs) et d'équipements (eau potable, eaux pluviales, électricité, téléphone, éclairage public éventuellement Gaz etc... liste non exhaustive) ; elle comprendra également des espaces verts, communs aux habitants de la résidence. Afin de ne pas laisser à la charge des futurs habitants de cette résidence la gestion de cet ensemble, et de faire de ceux-ci des administrés comme les autres, la commune a décidé de reprendre l'ensemble des voies, espaces verts, réseaux et équipements en gestion et propriété, y compris les emprises foncières sur lesquelles ceux-ci sont situés.

Cela exposé il est donc convenu ce qui suit :

CONVENTION

La commune s'engage à reprendre, l'ensemble des voiries, espaces verts, équipements VRD (réseaux enterrés etc...) de l'opération réalisée par la Sté BDL Promotion conformément au programme des travaux qui sera joint au Permis d'Aménager, à l'achèvement de la totalité des travaux à charge de cette dernière.

La Sté BDL Promotion devra respecter l'ensemble des conditions fixées dans le permis d'aménager, tant dans la réalisation des voiries et des réseaux divers, que dans la fourniture des documents réclamés. La Sté BDL Promotion associera, aux réunions de chantier, les représentants de la commune désignés par le conseil et/ou le Maire.

Le procès-verbal de reprise par la commune des réseaux et des équipements, et l'acte de cession à l'euro symbolique des emprises foncières au profit de la commune de HEBECOURT devront être signés dans les 3 mois maximum du dépôt de la Déclaration d'Achèvement Conforme des Travaux de finition par la Sté BDL Promotion.

Par exception à ces délais, la Sté BDL Promotion réalisant les travaux en 2 phases :

- 1^{ère} phase, travaux de fonds de forme de voirie et réseaux enterrés.
- 2^{ème} phase, après la réalisation de la majorité des constructions, travaux de finition.

Le réseau d'eau potable ainsi que le dispositif de défense incendie (borne incendie, si le permis d'aménager en impose) et l'ensemble des ouvrages relatifs à la gestion des eaux de ruissellement mis en service à l'achèvement des travaux de 1^{ère} phase (Bassin, réseaux) reprenant les eaux de ruissellement des voiries communales et/ou métropolitaines seront repris par la commune dès le dépôt de la Déclaration d'achèvement Conforme des Travaux de 1^{ère} phase de l'opération.

Cette reprise se fera dans le cadre de la signature d'un procès-verbal avec fourniture par la Sté BDL Promotion de l'ensemble des essais de réseaux réclamés usuellement par le concessionnaire ainsi que les plans de recollement dudit réseau.

Les dégradations éventuelles, constatées entre les travaux de 1^{ère} phase et la réception définitive des travaux, sur les ouvrages en place, à l'exception du réseau d'eau réceptionné, resteront à la charge de la Sté BDL Promotion.

L'ensemble des essais, plans de recollement des différents réseaux, ainsi que les frais d'acte de cession des emprises foncières seront à la charge de la Sté BDL Promotion.

Fait à HEBECOURT

En trois exemplaires

Le

Pour la Sté BDL Promotion

Pour la Commune de HEBECOURT

III - MODIFICATION DES TARIFS ET DE LA CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE.

Au fur et à mesure des locations, quelques problèmes récurrents sont remontés par l'adjoint en charge de la salle :

- les tables et chaises, rangées par le locataire, sont très souvent rendues sales ;
- la vaisselle l'est également faute - entre autre - de bonne utilisation du lave-vaisselle (laver les verres avant toute autre chose, etc...).

La commission "salle communale" va élaborer des fiches de procédure d'utilisation du lave-vaisselle et autres matériels électriques.

Elle propose également de ne plus demander aux locataires de ranger les tables mais de les regrouper aux fins de vérification lors de la restitution des clés.

Les employés communaux rangeraient les tables par la suite.

Il est proposé d'augmenter globalement de 10€ les tarifs de location et de facturer 100€ supplémentaires le nettoyage des tables, chaises et/ou vaisselle.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle communale, à compter de ce jour, de la manière suivante :

<i>Objet</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Habitants</i>
<i>Location salle communale : journée</i>	<i>290.00€</i>	<i>210.00€</i>
<i>Location salle communale : ½ journée en semaine</i>	<i>130.00€</i>	<i>80.00€</i>
<i>Location salle communale : week-end (vendredi 14h. /lundi matin 9h.)</i>	<i>440.00€</i>	<i>290.00€</i>
<i>Location salle d'accueil sans repas : journée</i>	<i>170.00</i>	<i>120.00€</i>
<i>Location salle d'accueil sans repas : ½ journée</i>	<i>80.00€</i>	<i>60.00€</i>
<i>Tarif aux associations</i>	<i>-</i>	<i>140.00€</i>
<i>Caution</i>	<i>500.00€</i>	<i>500.00€</i>
<i>Vaisselle (par personne)</i>	<i>1.00€</i>	<i>1.00€</i>

1°/ La consommation "énergie électrique" sera facturée selon le coût moyen annuel du KW/h d'EDF d'après les relevés effectués avant et après la location (à titre d'exemple, la consommation d'énergie électrique peut être de l'ordre de 150€ pour une journée).

2°/ Le nettoyage, inclus dans le prix de location et effectué par le personnel communal, comprend le lavage des sols sur sols balayés, tables regroupées et chaises rangées, ainsi que le nettoyage des appareils ménagers de cuisine et des sanitaires.

3°/ Les associations dont le siège social se trouve à la mairie ainsi que la Société Communale de Chasse - pour les manifestations ouvertes au public - bénéficieront de deux locations gratuites dans l'année civile (nettoyage en supplément facturé 50 euros).

Le Comité des Fêtes d'Hébécourt bénéficie d'un forfait de 50€ par location de la salle durant toute l'année.

IV - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Dominique HESDIN :

* Monsieur le Maire signale que les travaux pour le passage de la fibre optique seront réalisés en juin jusque l'armoire devant la salle communale.

* Monsieur le Maire fait lecture de l'arrêté du Préfet donnant un avis favorable à l'installation de six nouveaux aérogénérateurs sur Essertaux et Oresmaux, le long de l'A16.

* Monsieur le Maire indique qu'il va émettre un arrêté pour réaliser une modification simplifiée du PLU voté en juillet dernier car une erreur matérielle y a été détectée : une croix représentant un arbre remarquable n'a pas été mise sur la bonne parcelle.

* Monsieur le Maire émet le souhait de réaliser un tour de village pour vérifier la taille des haies donnant sur le domaine public.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 10 avril à 20h30 pour le vote des Compte de Gestion et Compte Administratif 2017, l'Affectation du Résultat et le Budget Primitif 2018.

La commission des finances se réunira, auparavant, le 05 avril à 18h30.

Séance levée à 21h40

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique	TATTEBAUT Michel